

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-CORSE

ARRONDISSEMENT DE
CORTE

CANTON DE
FIUMORBU-CASTELLU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 septembre 2026

Date de Convocation : 26/08/2026

Nombre de conseillers

En exercice 11
Présents 11
Ayant donné pouvoir
Votants 11
Absents 0

Objet :

Syndicat d'Electrification et d'Eclairage Public 2B :
Demande d'inscription au programme de travaux
2027- Enfouissement de lignes village

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en sous-préfecture
le
Et de l'Affichage
le
Le Maire
JN GUIDICI..



L'an deux mil vingt-six le quatre du mois de septembre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M GUIDICI Jean-Noël

Présents : Mme CASANOVA Isabelle M CHIARI Patrice, M DIAZ Philippe, Mme DOMINICI Mariella M FRANCESCHI Jean-Baptiste, Mme MANENTI Eliane , Mme ROCHE Monique, Mme SANTELLI Marie-Reine, M SANTONI Guillaume , M SANTONI Michel

Absents ayant donné pouvoir : -

Absents excusés : -

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Mariella DOMINICI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2224-31 et suivants et L.5212-1 et suivants ;

-Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public de la Haute-Corse (SIEEP 2B) ;

- Vu l'adhésion de la Commune au SIEEP et le transfert de compétences opéré au profit du Syndicat ;

-Vu le courrier de Monsieur le Président du SIEEP en date du 10 juin 2026 relatif à la préparation du programme de travaux 2027 ;

-Considérant l'intérêt pour la commune de voir réaliser, sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat l'opérations ci-à près désignée ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune souhaite voir réaliser, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEEP et au titre du programme de travaux 2027 l'opération suivante : Travaux d'enfouissement de lignes sur le village

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

-approuve le principe de la réalisation des travaux ci-dessus désignés ;

-sollicite leur inscription au programme de travaux 2027 du SIEEP

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et conventions nécessaires à la réalisation de l'opération.

Pour Extrait conforme
Le Maire

JN GUIDICI

